

En cas d'égalité : le groupement sportif le moins important.

4.3 - Challenge de la formation :

- 2 catégories : - de 100 licenciés (année de référence N)
- 1 club récompensé
+ de 100 licenciés
- 1 club récompensé

☞ **Calcul** :

$$\frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de licenciés}}$$

☞ **Points** :

Formation d'arbitres :	Arbitre stagiaire :	4 pts
	Arbitre de club :	1 pt (maxi 5 pts /Club)
	Initiation à l'arbitrage :	1 pt (maxi 5 pts /Club)
	Journée N ^{ale} de l'Arbitrage	1 pt (maxi 5 pts / club)
Formation de cadres :	Accompagnateur minibasket :	1 pt
	Assistant école minibasket :	2 pts
	Animateur :	5 pts
	Initiateur :	5 pts
Formation de dirigeants :	Journée :	4 pts
	Soirée :	3 pts

Remarque : Pour pouvoir concourir dans ce Challenge, le groupement sportif devra avoir participé à au moins deux types de formation sur trois (Arbitres, entraîneur ou dirigeant).

En cas d'égalité : le groupement sportif le moins important.

4.4 - Challenge de la détection :

1 catégorie

☞ **Calcul** :

Participation obligatoire à l'action : 1^{ere} Journée d'animation « Ballon d'Or ».

En cas d'égalité : pourcentage = $\frac{\text{participation}}{\text{Nbre de licenciés de leur club}}$ dans la catégorie

4.5 - Challenge Coup de cœur :

1 catégorie

Ce challenge sera attribué à un groupement sportif ayant fait preuve de dynamisme et d'esprit d'innovation dans un quelconque domaine.

Exemples : Développement du fair-play, accueil, action de promotion hors de l'association, etc...

Art. 5 - RECOMPENSES

Le palmarès des Challenges de réussites sera proclamé chaque année lors de l'Assemblée Générale. La remise des récompenses se fera dans le groupement sportif qui aura organisé, la saison précédente, la Finale des Coupes et Challenges de l'Anjou seniors.

En partenariat, le Comité Départemental de Basketball remettra à chaque vainqueur :

Challenge du club le plus dynamique :

- de 100 licenciés	1 ^{er}	1 jeu de maillots	+ 1 pack matériel
	2 ^{ème}		1 pack matériel
+ de 100 licenciés	1 ^{er}		2 packs matériel
	2 ^{ème}		1 pack matériel

Challenge de la fidélisation :

- de 100 licenciés	1 ^{er}	Avoir sur licences 153 €	+ 1 pack matériel
	2 ^{ème}		1 pack matériel
+ de 100 licenciés		Avoir sur licences 153 €	+ 1 pack matériel

Challenge du club formateur :

- de 100 licenciés	Chèque de formation de 153 €	+ 1 pack matériel
+ de 100 licenciés	Chèque de formation de 153 €	+ 1 pack matériel

Challenge de la détection :

1 pack matériel

Challenge de l'innovation :

1 pack matériel

Art. 6 - le Bureau du Comité départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent règlement.

Roselyne BIENVENU
Présidente



Jean-Paul MARTIN
Secrétaire Général

